



COMMISSION MIXTE INONDATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2 JUILLET 2020

LA COMMISSION MIXTE INONDATION ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT DU SITE PILOTE DE LA BASSÉE

Pour améliorer la protection de l'Île-de-France en cas de crues débordantes de la Seine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs conçoit actuellement un projet à double objectif : aménager des espaces en amont de la région parisienne pour retenir l'eau des crues, tout en valorisant un écosystème naturel unique.

LE SITE PILOTE



Le site pilote de la Bassée aval constitue le **premier espace endigué réalisé**.

Il sera aménagé sur **360 hectares** sur le territoire de **4 communes** :

Châtenay-sur-Seine, Égligny, Balloy et Gravon, situées à l'amont immédiat de Montereau-Fault-Yonne en Seine-et-Marne.

En cas de crue de la Seine, le dispositif permettra de **stocker par pompage 10 millions de m³ d'eau** lors du passage du pic de crue. Ce vaste espace sera ceinturé par une **digue périphérique longue d'environ 8 km et haute de 2,50 m en moyenne**. En accompagnement de la création de cet espace endigué et en concertation avec les acteurs locaux, l'objectif du site pilote est notamment de **reconstituer des habitats typiques de la val-**

lée alluviale de la Bassée. À ce titre, plus de 12% du budget total de l'opération sont dédiés à l'amélioration de la biodiversité de ce territoire

LA COMMISSION MIXTE INONDATION

Le Jeudi 2 juillet 2020, la **Commission mixte inondation a décidé l'attribution à l'EPTB Seine Grands Lacs d'une subvention de 48 millions d'euros au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)***. Cette subvention de l'Etat correspond à 50 % du financement de l'opération du site pilote de la Bassée, complétés à hauteur de 30 % par la Métropole du Grand Paris et 20 % par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Cette décision entérine l'utilité publique du projet pour la prévention des inondations. Elle vient également féliciter l'effort écologique sans précédent réalisé par l'EPTB Seine Grands Lacs pour un grand aménagement hydraulique.

* appelé fonds Barnier.

A PROPOS DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS :

Seine Grands Lacs est un syndicat mixte depuis 2017. Son comité syndical est composé d'élus de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Agglomérations de Troyes-Champagne-métropole et de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Gestionnaire et propriétaire des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, il assure la double mission historique d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficiente dès l'aval immédiat de ses ouvrages. Reconnu Établissement public territorial de bassin en février 2011, Seine Grands Lacs est un acteur majeur de l'eau sur le bassin amont de la Seine. L'EPTB agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et œuvre à la réalisation d'un projet de nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes. Il est porteur d'un Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes. Dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.